



## Mandat du comité de la technologie

**Président :**

**Membres :**

**Agents de liaison :**


### Objectifs du comité

Servir de ressource au chef de la direction de l'ACI pour les initiatives de technologie.

### Responsabilités

- Établir des priorités stratégiques et les recommander au chef de la direction de l'ACI en ce qui concerne la prestation de services technologiques nationaux, y compris le développement de produits et d'applications, ainsi que la gestion, la diffusion et la sécurité des données émises par l'ACI.
- Surveiller l'évolution des changements et des tendances technologiques des parties intéressées et des consommateurs ainsi que leurs effets sur le secteur immobilier, faire des recherches et présenter des rapports sur ce sujet.
- Faciliter la création de normes de données nationales pour l'exploitation de systèmes MLS® et autres services généraux, et, si le coût le justifie, la création de composantes technologiques à frais partagés à l'échelle nationale, relativement aux produits technologiques qu'offre l'ACI, et y prendre une part active.
- Faciliter l'élaboration de solutions nationales de partage des données et des renseignements, et y prendre une part active.
- Le président participe au processus de planification stratégique annuelle du conseil d'administration de l'ACI.

### Reddition de comptes

Le comité de la technologie relève du chef de la direction.

### Composition du comité

Maximum de 11 membres, dont :

- un administrateur;
- un maximum de trois courtiers et agents immobiliers membres ou représentants des employés provenant des 15 chambres ou associations les plus importantes, selon les dossiers de l'ACI;
- un maximum de trois courtiers et agents immobiliers membres ou représentants des employés provenant des autres chambres et associations;



- le président sortant;
- un expert externe.

### **Critères d'adhésion**

1. Être titulaire d'un diplôme d'une université reconnue dans un domaine pertinent ou présenter une combinaison acceptable de formation et d'expérience de travail.
2. Connaître le secteur immobilier.
3. Faire preuve d'intégrité et avoir le sens des responsabilités.
4. Bien connaître les technologies et en être passionné.
5. Être prêt à promouvoir les produits et les services de l'ACI.
6. Avoir à cœur la réussite des courtiers et agents immobiliers.

### **Vote**

Les questions soulevées aux réunions de ce comité sont décidées à la majorité des voix. Le président du comité n'a pas droit de vote, sauf en cas d'égalité des voix. Aucun membre du comité n'est autorisé à voter par procuration.

### **Quorum**

Le quorum est constitué par plus de 50 % des membres votants du comité.

### **Ressources**

Les ressources et les services de soutien seront fournis par le bureau du chef de la direction.